

# DECLARATION SUR L'HONNEUR

## EN VUE DE LA DELIVRANCE D'UN CERTIFICAT D'HÉRÉDITÉ PAR LE MAIRE DE GENNEVILLIERS

Je soussigné(e) : .....

Domicilié(e) : .....  
.....

Héritier (Héritière) de M .....

DECLARE SUR L'HONNEUR :

◇ Que le certificat d'hérédité est destiné aux organismes ci-dessous désignés :

1 - .....

2 - .....

3 - .....

◇ Que le montant total de la succession est inférieur à 5000 Euros.

◇ Qu'aucune déclaration de succession n'a été déposée chez un notaire.

◇ Que le défunt n'était pas propriétaire de biens immobiliers susceptibles de faire l'objet d'un acte notarié.

Fait à Gennevilliers, en un seul exemplaire, le

Signature :

***En application de l'article 441-7 du code Pénal, sera puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 Euros d'amende, quiconque aura sciemment établi ou fait usage d'une attestation ou d'un certificat faisant état des faits matériellement inexacts, ou qui aura falsifié une attestation ou un certificat originellement sincère. Ces peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et 45 000 Euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.***